

Information aux actionnaires de Credit Suisse Index Fund (Lux) – CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility ESG Blue

Credit Suisse Index Fund (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 167524

(ci-après la «**société**»)

Par la présente, les actionnaires de CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility ESG Blue (les «**actionnaires**») sont informés que le Conseil d'administration de la société (le «**Conseil d'administration**») a décidé de procéder à la liquidation de **CSIF (Lux) Equity Emerging Markets Minimum Volatility ESG Blue** (le «**compartiment**») en date du **18 avril 2023**, le faible volume actuel du total des actifs nets du compartiment ne permettant plus une gestion appropriée dans l'intérêt des actionnaires (la «**liquidation**»).

L'émission, le remboursement et la conversion de parts du compartiment ont cessé à 15h00 HEEC le 18 avril 2023.

Le paiement du produit de la liquidation par action sera effectué en plusieurs versements et le paiement final peut être reporté jusqu'à ce que toutes les informations requises soient disponibles et que les liquidités nécessaires aient été reçues pour procéder au paiement final.

Le Conseil d'administration prévoit qu'une première tranche du produit de la liquidation, avec un objectif d'environ 50% du produit total de la liquidation, sera versée à la date de valeur du 24 avril 2023 ou autour de cette date, étape qui sera ensuite communiquée aux actionnaires.

La part restante du produit de la liquidation sera versée dès que possible, en une ou plusieurs tranches, jusqu'à ce que les actionnaires aient reçu la totalité du produit de la liquidation pour le compartiment.

Le produit total de la liquidation par action du compartiment sera communiqué aux actionnaires une fois la liquidation du compartiment bouclée.

Les actions seront annulées et sorties des comptes des actionnaires lors du versement de la dernière tranche du produit total de la liquidation.

Les actionnaires doivent également noter que tous les coûts liés à la liquidation seront supportés par la société de gestion de la société.

En outre, ils doivent être conscients que la liquidation peut avoir des conséquences fiscales. Nous invitons les actionnaires qui auraient un doute quant à leur situation fiscale à consulter leur propre conseiller indépendant pour prendre connaissance des conséquences fiscales au Luxembourg ainsi que des autres incidences fiscales de cette liquidation.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé auprès de la Caisse de consignation de Luxembourg jusqu'à ce que le délai de prescription statutaire soit écoulé.

Après la clôture de la liquidation, les comptes et les livres comptables du compartiment susmentionné seront conservés par Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. pendant une période de cinq ans.

Luxembourg, le 18 avril 2023

Le Conseil d'administration